

MAIRIE de
MORFONTAINE



Morfontaine, le 29 septembre 2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2020

Présents : PLUVINET José, LECHEVALLIER Danielle, KUNTZ Laurent, IANNI Karine, HENRION Christophe, DOS SANTOS Claudia, BONNENBERGER David, MACHADO LOUREIRO Murielle, RICHARD Jean-François, BORRI Annie, LEFEVRE Mariella, BORZELLINO Sébastien.

LEHMANN Cathie donne procuration à LECHEVALLIER Danielle
BACK Grégory donne procuration à PLUVINET José
SPECCHIO Gabriel donne procuration à BORZELLINO Sébastien

Absents : /.

Secrétaire : HENRION Christophe.

ELECTION DU MAIRE

Une candidature a été enregistrée, celle de Monsieur PLUVINET José.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

-	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
-	A déduire bulletins blancs	00
-	Suffrages exprimés	15
-	Majorité absolue	08

Monsieur PLUVINET José ayant obtenu quinze voix, a été proclamé Maire de Morfontaine.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Il a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2, la commune devait disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec quinze voix pour, a décidé de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire a indiqué que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.
Une liste a été déposée, il s'agit de :

- KUNTZ Laurent
- LECHEVALLIER Danielle
- HENRION Christophe
- IANNI Karine

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- A déduire bulletins blancs et nuls	00
- Suffrages exprimés	15
- Majorité absolue	08

La liste conduite par Monsieur KUNTZ Laurent ayant obtenu quinze voix, KUNTZ Laurent, LECHEVALLIER Danielle, HENRION Christophe et IANNI Karine ont été proclamés adjoints dans l'ordre de la liste.

TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La population (estimation 2020 : 1 117 Hab.) étant de plus de 1 000 habitants les barèmes maximums à prendre en compte sont ceux dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants.

Monsieur le Maire a proposé de fixer à :

- 51,6 % de l'indice brut terminal (échelle indiciaire de la fonction publique)
l'indemnité de fonction de Maire
- 19,8 % de l'indice brut terminal (échelle indiciaire de la fonction publique)
l'indemnité de fonction d'Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec quinze voix pour, a fixé à 51,6 % de l'indice brut terminal (échelle indiciaire de la fonction publique) l'indemnité de fonction de Maire et à 19,8 % de l'indice brut terminal (échelle indiciaire de la fonction publique) l'indemnité de fonction d'adjoint.

Le Maire,
José PLUVINET

